



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 OCTOBRE 2020**

**1. Approbation du compte rendu du 31 août 2020**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2. Regroupement des commissions Cadre de Vie et Environnement**

Monsieur le Maire explique que les travaux et décisions concernant la commission Cadre de vie et la commission Environnement sont dépendants. De fait, Monsieur le Maire propose de regrouper les deux commissions. Monsieur Eric MEUX se porte volontaire pour la présidence de cette nouvelle commission et l'ensemble des anciens membres se proposent d'y adhérer.

Présidence : MEUX Eric

Membres : BEUCOURT Fabian ; BERNARD Didier ; HERBIBVO Yann ; LELIEVRE Sandrine ; NOIROT Laure ; RIMLINGER Florence ; WIERZBICKI Sébastien

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

**3. Subvention pour « une rose, un espoir »**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association « une rose, un espoir » qui a pour but de collecter des fonds destinés à la Ligue contre le cancer et qui servent exclusivement à la recherche, à l'aide aux malades et à leurs familles, à la prévention, au dépistage et également à l'investissement partiel ou total de matériel dédié à la maladie.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 200 €. Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

**4. Opposition au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté de commune du Sud Messin**

La loi ALUR instaure un nouveau transfert automatique de la compétence des communes en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) au profit des communautés de communes dans un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi sauf dans l'hypothèse où une minorité de communes (25% de communes représentant au moins 20% de la population) s'y opposent dans les trois mois précédant ce délai.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer officiellement sur ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas transférer la compétence « plan local d'urbanisme » à la communauté de commune du Sud Messin.

**5. Approbation de la modification simplifiée du PLU.**

Monsieur le Maire expose les résultats de l'enquête publique de la modification simplifiée du PLU qui a eu lieu du 14 septembre 2020 au 13 octobre 2020.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU.

**6. Convention COLAS**

Monsieur le Maire présente la convention COLAS à l'assemblée. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la signature de cette convention.

La séance est levée à 22h05

